



La pré-inscription

Comment se préinscrire ?

Inscription numérisée,
mode d'emploi :

Vous devez vous préinscrire sur le site internet du CDG **avant le 15 juillet 2020** sur :

<https://www.aqirhe-concours.fr/?dep=27>

Votre dossier sera à remplir en ligne et vous pourrez le télécharger à la fin de cette pré-inscription.

Comment adresser son dossier d'inscription au CDG 27 ?

À l'issue de votre pré-inscription, vous recevrez un mail vous invitant à **valider votre adresse mail. Faites-le** : ce n'est qu'après que vous pourrez déposer (a minima) votre dossier d'inscription dans votre espace candidat.

Une fois cette validation faite, pour déposer votre dossier d'inscription sur votre espace sécurisé, il vous suffira de vous y connecter en saisissant vos identifiants à cette adresse :

<https://www.aqirhe-concours.fr/index.aspx?aff=log&dpt=27>

La pré-inscription étant enregistrée, une nouvelle rubrique est apparue dans votre espace candidat :

Pièces à fournir avant le 23/07/2020

- | | | |
|---|---|--|
| Avant le 23/07/2020 1 | Avant le 15/10/2020 2 | |
|  |  | Dossier de pré-inscription  |
|  |  | état détaillé des services  |
|  |  | formulaire expérience professionnelle  |

Clôturer mon inscription

La clôture de l'inscription n'est possible qu'après le dépôt de toutes les pièces demandées avant le 23/07/2020. Une fois le dossier clôturé, plus aucune pièce ne pourra être déposée.

Cliquez sur la flèche à droite en face du document que vous voulez déposer. Une fenêtre s'ouvre où télécharger le fichier avant de le transmettre*

Envoi de la pièce 'Dossier de pré-inscription' pour la pré-inscription

Format(s) autorisé(s) : PDF

Choisir un fichier

Transmettre le fichier

Rappel
Date limite de dépôt :
Le 23 juillet 2020

* Renouveler l'opération pour chaque document à déposer.

Procédure
modifiée en
raison de la
crise
sanitaire

Période de retrait
des dossiers
(= pré-inscription) :

Du 26 mai au 15
juillet 2020.

Date limite de
dépôt
(= inscription) :

Le 23 juillet 2020.

Trois modalités de dépôt possibles :

- ⇒ 1. sur votre espace sécurisé ;
- ⇒ 2. par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ;
- ⇒ 3. à l'accueil du CDG aux heures d'ouverture de l'établissement.

Attention, en cas de nouveau confinement, le dépôt de votre dossier à l'accueil du CDG ne sera pas possible durant la période concernée.

Examen professionnel AGENT SOCIAL PRINCIPAL de 2e CLASSE

L'inscription

Rappel :

**Période de retrait
des dossiers
(= pré-inscription) :**

Du 26 mai au 15 juillet
2020.

**Date limite de
dépôt des dossiers
(= inscription) :**

Le 23 juillet 2020.

Dossier à déposer dans
votre espace sécurisé,
à l'accueil du CDG, ou à
adresser par voie
postale (cachet de la
Poste faisant foi).

Rappel :

aucun dossier adressé
au CDG par mail ne
sera pris en consi-
dération.

Par ailleurs, nous vous
rappelons qu'en cas de
re-confinement, le
dépôt direct à l'accueil
du CDG 27 ne sera pas
possible durant la
période concernée.

Comment finaliser son inscription ?

Une fois que vous avez ajouté toutes les
pièces en votre possession, et coché la case
ATTESTATION ELECTRONIQUE*, il vous suffit
de cliquer sur « clôturer mon inscription ».

Pièces à fournir avant le 23/07/2020

Avant le 15/10/2020 2

- Dossier de pré-inscription
- état détaillé des services
- formulaire expérience professionnelle
- J'ai lu, j'approuve et je signe l'attestation sur l'honneur présente dans mon dossier d'inscription

Clôturer
mon inscription

Une fois le dossier clôturé, plus aucune pièce ne pourra être
déposée.

Attention :

En cliquant sur « clôturer mon inscription »,
il ne vous sera plus possible de déposer ou
d'ajouter des pièces justificatives.

Mais pas d'inquiétude : si, après examen, votre
dossier se révèle incomplet, le service concours
vous demandera les pièces manquantes que
vous pourrez fournir soit via votre espace
sécurisé, soit par mail, soit par voie postale.

*L'attestation électronique, késako ?

- J'ai lu, j'approuve et je signe l'attestation sur l'honneur présente dans mon dossier d'inscription

Clôturer
mon inscription

Il s'agit en fait d'un simple clic mais qui a son
importance : Ce clic remplace la signature ma-
nuscrive et s'avère obligatoire pour vous auto-
riser à déposer votre dossier et finaliser votre
inscription.

Pensez surtout à cliquer sur
« clôturer mon inscription »
avant Le 23 juillet 2020 pour que
votre inscription soit enregistrée.

Recommandations :

- Pour le dossier d'inscription, ne déposez
sur votre espace que les pages n°1 et n°2
(et non l'ensemble du dossier) afin de ne
pas surcharger le réseau.
- Pour les pièces justificatives non
transmises avec le dossier d'inscription,
conformément à la réglementation en
vigueur, vous avez jusqu'à la date de
l'épreuve écrite d'admissibilité (soit le
15 octobre 2020) pour les transmettre au
CDG selon différentes modalités :
 - ⇒ Par email ;
 - ⇒ Par dépôt sur votre espace sécurisé,
uniquement sur demande expresse
du CDG (une fois que vous avez
déposé votre dossier sur l'espace
sécurisé et que le CDG constate qu'il
y manque un élément et vous en fait
la demande expresse via votre
espace sécurisé) ;
 - ⇒ Par envoi postal (voir les conditions
plus haut dans ce document).

Pour toute précision
complémentaire,
n'hésitez pas à joindre
le service concours
au
02.32.39.23.99

ou sur :
concours@cdg27.fr